

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 3

**RAPPORT ANNUEL 2021 DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CLERMONT
AUVERGNE**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.

M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.

M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).

Rapport N° 3
RAPPORT ANNUEL 2021 DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CLERMONT
AUVERGNE

Rapporteur : Marion CANALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 janvier 2016 par laquelle la Ville de Clermont-Ferrand est devenue actionnaire de la SPL Clermont Auvergne,

Vu la délibération du 30 mars 2018 par laquelle la Ville de Clermont-Ferrand a approuvé les nouveaux statuts de la SPL Clermont Auvergne, ainsi que son augmentation de capital,

Vu les délibérations du 16 juillet 2020 et du 6 novembre 2020 par lesquelles la Ville de Clermont-Ferrand a nommé les administrateurs siégeant au sein de la SPL Clermont Auvergne,

Vu le rapport annuel 2021 transmis par Madame Marion CANALES et par Messieurs Grégory BERNARD et Cyril CINEUX, représentants de la Ville de Clermont-Ferrand en tant qu'administrateurs de la SPL Clermont Auvergne,

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés Publiques Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration.

En application de ces dispositions, les administrateurs de la Ville de Clermont-Ferrand présentent un rapport annuel écrit devant le conseil municipal, au titre de l'exercice 2021.

Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus municipaux, afin de s'assurer que la Société Publique Locale Clermont Auvergne agit en conformité avec les positions et actions engagées par la Ville de Clermont-Ferrand.

Au regard de l'ensemble des éléments cités ci-dessus, les informations suivantes sont présentées au Conseil Municipal :

1. Présentation de la société

La SPL Clermont Auvergne est une société publique locale (SPL) qui exerce son activité dans les domaines suivants :

- la réalisation de toutes études, missions de conduites d'opérations ou de mandats au sens de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre ;
- la réalisation de toutes opérations et actions d'aménagements au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme ;
- la réalisation de tous équipements d'infrastructures et de superstructures pour le compte de ses actionnaires. La réalisation de toutes opérations de construction de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location, ou d'immeubles à usage d'habitation, y compris ceux bénéficiant de financements aidés par l'État, la location-vente de ces immeubles ;
- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des immeubles et équipements réalisés ou mis à sa disposition par les actionnaires.

Elle œuvre dans le champ public, à destination exclusive des collectivités actionnaires.

Son siège social est sis au Parc Technologique de La Pardieu - 3 rue Louis Rosier - 63000 Clermont-Ferrand.

La société est composée de 5 actionnaires et 13 administrateurs.

Son capital social est de 1 500 000 €, réparti en 3 000 actions de 500 € chacune.

La Ville de Clermont-Ferrand détient 600 actions, ce qui représente 20 % du capital social.

En 2021, elle bénéficie de 3 postes d'administrateurs occupés par Madame Marion CANALES, Messieurs Grégory BERNARD et Cyril CINEUX.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'administrateurs	Nombre d'actions détenues	Capital (K€)	% du capital
Clermont Auvergne Métropole	6	1 400	700	46,66
Ville de Clermont-Ferrand	3	600	300	20,00
Vichy Communauté	2	500	250	16,66
Ville de Vichy	1	300	150	10,00
Riom Limagne et Volcans	1	200	100	6,66
Total	13	3 000	1 500	100,00

En 2021, la Présidente du Conseil d'Administration, est Madame Marion CANALES, désignée par délibération du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général, Monsieur Rachid KANDER, a été désigné par délibération du Conseil d'Administration.

2. Vie de la société au cours de l'exercice 2021

Les comptes annuels de la SPL font l'objet d'un rapport établi par un expert-comptable. Conformément aux dispositions du Code de Commerce, ces comptes ont également été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand.

2.1 Sur la situation financière

Sur l'exercice 2021, la SPL a réalisé un chiffre d'affaire de 602 766 €, en hausse de 12 % par rapport à 2020. Portée essentiellement par des projets métropole (75 % des mandats), la tendance haussière du volume d'activité se confirme. De 3 opérations en 2017, la société en gère désormais 10 en 2021.

La société enregistre toutefois un résultat net négatif de – 30 265 €. La perte constatée résulte d'une progression plus rapide de la masse salariale (+ 35 %) que le chiffre d'affaires (+ 11 %) : l'enclenchement de certaines opérations ayant été décalées, il en fut de même pour les recettes.

Malgré cette perte, l'équilibre financier de la SPL reste solide avec des fonds propres à 1 135 778 € et une trésorerie nette de 5 856 148 € disponible pour le financement des opérations.

Par rapport à 2020, la trésorerie est en augmentation de + 1 530 536 € (+ 35 %). Ces fonds sont

notamment liés à la signature de deux nouveaux mandats ; le premier sur l'aménagement du secteur de Sarliève Nord, le second sur le quartier du Brézet en vue de l'établissement d'un protocole de préfiguration d'un Projet Partenarial d'Aménagement avec l'Etat.

2.2 Sur l'activité

L'exercice 2021 a été marqué par la 5^{ème} vague de la crise Covid-19 qui a impacté le fonctionnement de la société. Malgré cela, les équipes ont poursuivi le pilotage des études en veillant au respect des orientations programmatiques, méthodologiques et calendaires.

Après 5 ans d'existence, certains projets arrivent en phase opérationnelle, notamment avec la mise en chantiers des voies sud au Pôle Economique Secteur Nord, ainsi que les travaux d'aménagements d'espaces publics autour du nouveau Lycée Gergovie sur le Quartier Saint Jean.

En outre, 2022 devrait voir aboutir la signature des premiers contrats de concession d'après la présidente de la SPL.

Le rapport de gestion de l'exercice 2021 de la SPL Clermont Auvergne, joint au présent rapport, précise notamment les éléments suivants :

- au 31 décembre 2020, la SPL Clermont Auvergne est constituée d'un Directeur Général en mandat social, et de 7 salariés (+ 2 salariés par rapport à 2020) : 1 directrice de projets, 1 secrétaire générale, 1 assistante administrative, 3 responsables de projets, 1 assistant de projets.
- la SPL Clermont Auvergne fait appel à une partie du personnel d'Assemblia sur les fonctions supports et sur les missions des chargés d'opérations.
- en 2021, hors produits de gestion divers, le chiffre d'affaires réalisé par la SPL Clermont Auvergne s'élève à 596 000 €. Les principales opérations rémunérées sont les suivantes :
 - Ville de Clermont Ferrand : régénération urbaine du Quartier Saint-Jean | 164 K€
 - Clermont Auvergne Métropole : requalification de la zone d'activité du Pôle Economique Secteur Nord | 152 K€
NPRU Saint Jacques | 90 K€
NPRU les Vergnes | 64 K€ (Signé en 2021)
requalification de la zone d'activité de Cournon-le Cendre | 59 K€
 - VICHY : réorganisation de l'offre de stationnement sur Vichy | 6 K€
 - RIOM : requalification du cœur de ville Riom | 2 K€
- sur l'avancement des opérations en 2021 :
 - 7 opérations prolongées ;
 - 1 nouvelle opération (projet d'aménagement du Parc Urbain Résilient de Galaxie-Fongière)
 - 2 opérations se sont terminées : réorganisation de l'offre de stationnement sur Vichy ; requalification du Centre Routier du Brézet

2.3 Perspectives 2022

Quelques réflexions sur la suite des opérations ont été évoqués en comité de suivi et d'analyse ainsi que lors des conseils d'administrations :

- engagement de réflexion pour le portage par la SPLCA pour la gestion et l'exploitation de parking
- engagement de réflexion sur la thématique de la transition énergétique (sans plus de précision)
- approbation du lancement d'une stratégie de communication (identité visuelle, création d'une accroche et d'un site internet, etc).

Quelques faits marquants sur 2022 (6 premiers mois d'activité à fin juin) :

- préfiguration de la gestion des parkings métropolitains : mandat de 12 mois, délibéré en mars 2022
- projet Partenarial d'Aménagement Saint Jean le Brézet : mandat de 12 mois, délibéré en mars 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :
--

- d'approuver le rapport, après débat, établi sur l'activité de la société publique locale Clermont Auvergne au titre de l'exercice 2021, joint en annexe sur CD-Rom de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	53	=	49 Conseillers Présents	+	4 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 51	+	Contre : 2		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES